

C. CWS 93

Le 25 janvier 2018

-03

Objet : Désignation d'un juriste spécialisé dans les dessins et modèles industriels auprès de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique

Madame,
Monsieur,

À sa cinquième session, tenue du 29 mai au 2 juin 2017, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a prié son Équipe d'experts chargée de la situation juridique d'élaborer des recommandations relatives à l'échange de données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels (voir le paragraphe 53.b) du document CWS/5/22). À la réunion qu'elle a tenue durant la cinquième session, l'équipe d'experts est convenue de concentrer ses efforts sur une recommandation relative aux données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels en 2018.

Le Bureau international de l'OMPI invite par la présente les offices de propriété industrielle à désigner leurs nouveaux experts en matière de données relatives à la situation juridique des dessins et modèles industriels, qui s'intégreront à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique.

Si votre office ou votre organisation souhaite participer aux travaux de l'équipe d'experts, je vous saurais gré de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, avant le 23 février 2018, les renseignements concernant vos représentants. Veuillez vous reporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions et noter que les travaux de l'équipe d'experts se dérouleront en anglais, sous forme électronique. Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner la référence de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Kunihiko Fushimi
Directeur
Division des classifications
internationales et des normes

Annexe de la circulaire C. CWS 93

Afin de prendre part aux discussions des équipes d'experts sur la plateforme Wiki, la personne (représentant) désignée par l'office ou par l'organisation pour participer aux équipes d'experts devra disposer d'un compte utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant n'a pas de compte, il peut en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/fr/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera demandé au représentant de créer un nom d'utilisateur, qu'il utilisera pour accéder aux espaces Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 de l'OMPI correspondant, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith).

Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, le représentant devra se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant son nom d'utilisateur et son mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, les renseignements suivants :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme, M.);
- poste occupé au sein de l'office;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus);
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI; et
- équipes d'experts auxquelles le représentant souhaite participer (Équipe d'experts chargée de la partie 7 ou Équipe d'experts chargée du fichier d'autorité).

Après que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, les personnes désignées recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder aux espaces Wiki des équipes d'experts concernées.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

[Fin de l'annexe et du document]